



SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2016 A 14H30 à Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 02/02/2016
Lieu : Siège de Charlieu Belmont Communauté

Membres présents (12) :

MALHERBE Pascale	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
CANNET Michel	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
THOMAS Robert	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur)
LAPALLUS René	(Charlieu Belmont Communauté)
LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)

Autres présents :

BIRON Jean Laurent	(Communauté de communes du Haut Beaujolais)
MONTARDE Daniel	(Communauté de communes du Haut Beaujolais)
DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

Excusés :

CHENAL Gérard	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur)

Le président accueille les délégués et dresse la liste des excusés.

Le diaporama support de la réunion est joint au compte rendu.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 14 décembre 2015

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Débat d'orientation budgétaire

Le rapport de DOB, tel qu'il a été transmis aux délégués avec la convocation, est parcouru et commenté.

Le débat suivant a eu lieu :

- M. DURIAU précise que la fusion de la CC de Semur en Brionnais avec la CC de Marcigny est prévue pour le 01/01/2019.
- Il est rappelé que la fusion des CC du Payx Clayettois et du Sud Brionnais est programmée au 01/01/2017
- Concernant l'analyse rétrospective des charges et des recettes de fonctionnement, M. LACROIX souligne l'effet ciseaux observé au SYMISOA, comme dans les autres collectivités, et conclut qu'il faudra être particulièrement vigilant aux charges de fonctionnement.
- M. VALORGE indique la position de la CC de Charlieu Belmont quant à l'intégration éventuelle des 3 agents contractuels de l'équipe rivière dès l'été 2016. Il précise que cette décision paraît prématurée au regard des incertitudes financières et techniques concernant le futur contrat de rivière Sornin Jarnossin (quel programme d'actions donc quels besoins en terme d'effectif ? quels financements mobilisables ?). Il exprime la nécessité de rester prudent et propose que les 3 agents soient reconduits sous contrat jusqu'à fin 2016.
- M. PALLUET ajoute que le fait que les agents donnent satisfaction est une condition nécessaire mais pas suffisante, et que le contexte actuel de recherche d'économies prévaut. Il indique par ailleurs que le rapprochement avec le Jarnossin peut être l'occasion de transférer du personnel titulaire de l'équipe rivière du Jarnossin au SYMISOA, si les besoins sur le Jarnossin ne justifient pas une équipe.
- M. LAPALLUS rétorque que cette éventualité n'a jamais été évoquée jusqu'à présent et appelle à la prudence. Le SYMISOA a réussi à construire une équipe performante qu'il serait dommageable de démanteler. Il était question jusqu'à présent d'un contrat de rivière commun 'Sornin Jarnossin' piloté par le SYMISOA, mais avec des équipes qui travaillent chacune sur leur territoire respectif, et jamais d'une fusion des équipes du SYMISOA et du Jarnossin, ni dans l'étude bilan, ni dans les diverses réunions qui ont déjà eu lieu dans le cadre de la préparation du prochain contrat de rivière. Si la préfiguration du programme sur le Jarnossin va dans ce sens, il faudra que cette éventualité soit discutée entre tous les élus. Il indique aux délégués qu'une réunion de rendu de l'étude bilan du Jarnossin est prévue le 15 février après-midi, et qu'il y sera présent ainsi que Céline.

3- Avancement des PAEC

- PAEC Beaujolais Vert

- ⊗ La convention d'objectifs entre la COR, la Chambre d'agriculture du Rhône, le CEN et le SYMISOA est présentée. Elle n'appelle aucune remarque.

Les délégués valident à l'unanimité la signature de la convention d'objectifs du PAEC Beaujolais Vert élargi.

- ⊗ L'accusé de réception du dossier de candidature déposé en juillet a été reçu début janvier.
- ⊗ Le cahier des charges des diagnostics individuels d'exploitation est en cours de validation par l'Agence de l'Eau. Les 1ers diagnostics devraient se dérouler fin février.

- PAEC Roannais

- ⊗ La convention d'objectifs entre Roannais agglomération, la Roannaise de l'Eau, le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, Charlieu Belmont Communauté, le Syndicat des Eaux du Gantet, le Syndicat Mixte du Bonson, la Chambre d'agriculture de la Loire, le PETR Roannais Pays de Rhône Alpes et le SYMISOA est présentée. Elle n'appelle aucune remarque.

Les délégués valident à l'unanimité la signature de la convention d'objectifs du PAEC Roannais.

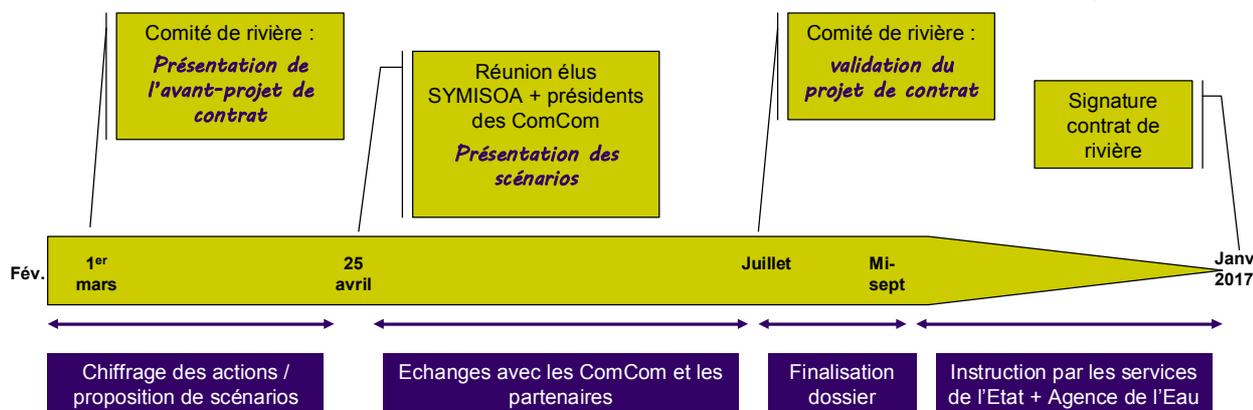
- ⊗ Attente de l'accusé de réception du dossier de candidature
- ⊗ La commission d'examen des projets a été décalée au 25 février
- ⊗ Une réunion publique d'information des exploitants est fixée le mardi 1er mars à 20h30 à Charlieu (dans les locaux de la Communauté de communes)
- ⊗ 6 diagnostics maxi devraient pouvoir être réalisés avant la contractualisation du printemps 2016, à partir du 25 mars

- PAEC Charolais Brionnais

- ⊗ Attente de l'accusé de réception du dossier de candidature
- ⊗ La commission d'examen n'est pas annoncée avant le 15 mars
- ⊗ Une réunion d'information des exploitants le jeudi 24 mars : proposition d'une seule réunion validée. Les délégués souhaitent qu'elle soit organisée à La Chapelle/Dun.
- ⊗ Une cession de formation est programmée le 6 avril (+ 22 avril si SHP) – Les diagnostics individuels d'exploitation auront lieu ensuite, selon le calendrier donné par la DDT71.

4- Préparation du contrat de rivière

Préparation du prochain contrat de rivière RETRO PLANNING



5- Conventions de travaux pour l'effacement des seuils SB44 et SB45 à St Maurice

- ⊗ Les conventions à passer avec les propriétaires des deux ouvrages concernés sont présentées aux délégués. Elles n'appellent aucune remarque.

Les délégués valident à l'unanimité la signature des conventions de travaux pour l'effacement des seuils SB44 et SB45 sur le Sornin à St Maurice (Les Charmières et Ancienne Usine).

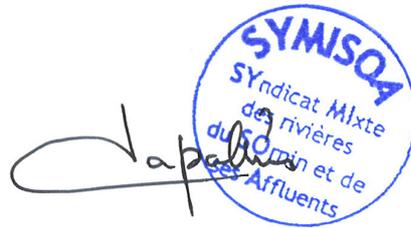
6- Questions diverses

- ⊗ Les délégués sont informés qu'une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne pour les postes 2016 sur des fonds FEDER est en préparation.
- ⊗ Les délégués valident le lancement d'un appel d'offres pour la campagne 2016 de restauration de la ripisylve
- ⊗ La prochaine CAO (marché d'effacement des seuils SB44 et SB45) est fixée au mardi 22 mars à 14h dans les locaux du syndicat
- ⊗ Les délégués sont informés que le SYMISOA est invité à participer à la fête du bois à Chauffailles (dimanche 25 septembre 2016). Ils donnent leur accord de principe.
- ⊗ Les délégués sont informés que le SYMISOA est invité à participer à la marche gourmande organisée par l'AOP Bœuf de Charolles, qui doit se dérouler autour de Charlieu cette année. L'idée est que l'itinéraire de la marche passe le long de secteurs aménagés par le syndicat, et que le SYMISOA soit présent sur place afin de présenter et d'expliquer les travaux réalisés. Les délégués donnent leur accord de principe. Par ailleurs, cet évènement étant organisé en même temps que la foire de St Christophe, il est convenu que le SYMISOA n'y sera pas présent cette année.

- ⊗ M. PALLUET indique que la communauté de communes de Charlieu Belmont réfléchit actuellement à l'acquisition d'un broyeur, qui pourrait être mutualisé avec les communes et le SYMISOA. Mais le choix d'un matériel en particulier, qui est étroitement lié aux conditions d'utilisation prévues, n'est pas simple. L'option de rester sur la location ponctuelle d'engins fait partie des possibilités étudiées.

Le prochain comité syndical est fixé au mardi 29 mars à 14h30, pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.



Compte rendu affiché le :
15/02/2016